



Communiqué de presse

Paris, le 29 janvier 2020

Liquidation judiciaire du groupe de presse France-Antilles

Le tribunal mixte de commerce de Fort-de-France a prononcé, ce jeudi 30 janvier, la liquidation judiciaire du groupe de presse France-Antilles, éditeur des quotidiens de France-Antilles Guadeloupe, France-Antilles Martinique et France-Guyane.

Franck Riester, ministre de la Culture et Annick Girardin, ministre des Outre-mer, prennent acte de cette décision et regrettent que la mobilisation d'investisseurs privés, aux côtés d'un soutien exceptionnel de l'Etat, n'ait pas été suffisante pour permettre un projet de reprise.

Depuis le placement en redressement judiciaire du groupe, à la suite d'une cessation de paiement, le 25 juin 2019, l'Etat a multiplié les initiatives afin de permettre à France-Antilles de construire et de financer un plan de redressement.

L'existence d'une presse pluraliste et diversifiée sur tout le territoire national est une exigence démocratique et le Gouvernement continuera à se mobiliser avec force en ce sens.

Franck Riester, ministre de la Culture, et Annick Girardin, ministre des Outre-mer, suivront avec la plus grande attention les conséquences sociales de cette liquidation judiciaire et l'accompagnement qui sera apporté aux 250 salariés du groupe France-Antilles.

Ils réaffirment leur mobilisation pour qu'existe une presse locale aux Antilles et en Guyane et plus généralement accompagner toutes les initiatives qui pourront contribuer à faire vivre le pluralisme de la presse et de l'information dans les territoires ultramarins.

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr

Ministère des Outre-mer
Direction de la Communication et de la
Presse : 01 53 69 26 74
mompresse@outre-mer.gouv.fr